



HAL
open science

Master Droit comparé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit comparé. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02029578

HAL Id: hceres-02029578

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029578>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit comparé

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit comparé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006037

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et localisation multisites à Paris pour les cours mutualisés avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'École des Hautes Etudes en Sciences sociales.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit comparé* rassemble diverses spécialités de seconde année de master (M2) afin de fournir des connaissances transversales approfondies des grands systèmes juridiques au-delà de la distinction droit public et droit privé et au-delà des différences des aires culturelles.

La mention *Droit comparé* ne comporte pas de première année de master (M1). Elle est accessible à tout titulaire d'un M1 en droit ou de tout diplôme équivalent. Elle permet de suivre cinq spécialités de M2 : *Droit pénal et politique criminelle en Europe, Droit comparé, Droits africains, Anthropologie du droit, Histoire de la pensée juridique moderne.*

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier ne comporte aucune indication relative au projet pédagogique global de la mention. La mention *Droit comparé* n'est pas organisée sur deux ans. Elle ne comporte pas de première année de master (M1) et ne comprend donc que des spécialités de master 2. Les lacunes du dossier rendent difficiles l'appréciation de la cohérence globale entre les spécialités annoncées. Des mutualisations sont prévues entre les spécialités *Droits*



africains et *Anthropologie du droit*, et entre *Anthropologie du droit* et le master d'*Anthropologie* de l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales) et la formation en médiation de l'Ecole de Management et Société (EMS) du CNAM (conservatoire national des arts et métiers). Les modalités de ces dernières mutualisations comportent quelques incertitudes quant à leur faisabilité pratique en raison des risques d'incompatibilité d'emploi du temps et de disponibilité de places dans les salles de l'EHESS et du CNAM. Sous réserve des liens entre ces deux spécialités de M2, l'étanchéité de chacune des spécialités vis-à-vis des autres ne permet pas une présentation synthétique du projet pédagogique. On notera le fait que parmi les spécialités de M2 figure une spécialité *Droit comparé* qui brouille la lisibilité de la mention dénommée elle-même « Droit comparé ».

Par ailleurs, il convient de relever une non cohérence des séminaires obligatoires mutualisés aux semestres 3 et 4 (S3 et S4) avec la mention *Justice et droits fondamentaux*. Ainsi, il semble y avoir une difficulté pour la réalisation des deux séminaires obligatoires communs (d'une part le droit européen et procès équitable et d'autre part celui relatif au droit pénal de l'Union européenne) où ils sont réalisés pour la mention *Droit comparé* en S3 dans l'unité d'enseignement (UE) 2 alors même qu'ils sont mentionnés en S4 de l'UE1 de la mention *Justice et droits fondamentaux*. Un effort de cohérence, pour éviter les doublons d'enseignements, pourrait être envisagé.

Si le positionnement central de la mention *Droit comparé* dans l'environnement scientifique et socio-économique parisien et national est évident, l'éparpillement de l'adossement à la recherche et aux milieux socio-professionnels et la variabilité des informations à ce sujet nuisent à la visibilité et à la cohérence de la mention. Ainsi, la spécialité *Droit comparé* est adossée à l'Ecole doctorale de Droit comparé de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, alors que la nature de ses rapports avec l'UMR 8103 (unité mixte de recherche) Droit comparé est incertaine. Les spécialités *Droits africains* et *Anthropologie du droit* sont rattachées à l'UMR Droit comparé et au sein de celle-ci à l'équipe du Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris. Les partenariats de la spécialité *Anthropologie du droit* avec le CNAM et l'EHESS présentent certaines potentialités.

La spécialité *Histoire de la pensée juridique moderne* est proposée en co-habilitation entre les universités Paris Descartes et Paris 1 au sein respectivement des mentions *Histoire du droit* et *Droit comparé*. Cette co-habilitation présentée comme une co-habilitation de mention de master est en fait une co-habilitation de la spécialité. Il est nécessaire de repenser la place de cette spécialité, dont le rattachement à la mention *Droit comparé* a été jugé non pertinent au vu des éléments présentés dans le dossier alors que son rattachement dans la mention *Histoire du droit* est cohérent.

De même, les relations et les échanges internationaux diffèrent d'intensité selon les spécialités. La faiblesse globale de leur institutionnalisation est ennuyeuse pour une mention *Droit comparé*.

L'insertion professionnelle et la poursuite des études sont difficiles à apprécier en raison de la variabilité des indicateurs fournis. Aucun prévisionnel n'a été donné au niveau de la mention.

Le pilotage de la mention est inexistant au vu du dossier et compte tenu de la structure même de la mention. Chaque spécialité est autonome et possède son propre pilotage et ses modalités pédagogiques. Le dossier n'a fait l'objet ni d'une rédaction ni d'un suivi attentif : l'autoévaluation est trop concise et très insuffisante, les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) mentionnent des spécialités absente du dossier soumis à l'évaluation (*Droit public comparé européen*) ou insèrent sous un intitulé de spécialité de M2 une autre spécialité (la fiche *Histoire de la pensée juridique moderne* comprend une fiche Pays arabes) ou encore mentionnent une spécialité de master 2 dans une mention autre que *Droit comparé* (la fiche *Droit pénal et politique criminelle en Europe* évoque une mention de master *Justice et procès* qui n'existe pas).

- Points forts :
 - L'objet même de la mention.
 - Le positionnement scientifique de certaines spécialités.
 - Le réaménagement de certaines spécialités.
- Points faibles :
 - Défaillance du dossier au niveau de la mention.
 - Absence de cohérence de la mention réduite à un empilement de spécialités dépourvues de projet pédagogique commun.
 - Absence de pilotage de la mention.
 - Inégalité de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études selon les spécialités.



Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'instaurer une véritable mention dotée d'une première année de master dédiée et d'assurer la cohérence pédagogique de la mention *Droit comparé* à travers un projet prévoyant la progressivité des étudiants du M1 vers les spécialités de M2 et assurant un minimum de synergie entre ces spécialités. Il serait intéressant de repenser la place de la spécialité *Histoire de la pensée juridique moderne*, tant au regard de la cohabilitation avec l'Université Paris Descartes qu'au sein des mentions juridiques de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



Evaluation par spécialité

Droit pénal et politique criminelle en Europe

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité de master 2 *Droit pénal et politique criminelle en Europe* forme indifféremment à la recherche et à la pratique professionnelle les étudiants qui s'intéressent au domaine pénal et criminel ainsi qu'à la justice pénale nationale, européenne et internationale. Elle offre une formation par la recherche pour la poursuite d'études en doctorat et une formation complémentaire pour l'exercice des professions de la justice, de la police, de l'administration pénitentiaire y compris dans les organisations et juridictions internationales.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est intéressant. Il prépare par des séminaires et un mémoire à la recherche doctorale et par des séminaires et un stage à la pratique professionnelle dans les professions du secteur du pénal et de la justice. Les 288 heures d'enseignements sont réparties de façon équilibrée entre théorie et technique procédurale avec les dimensions comparée, européenne et internationale du droit pénal et de la politique criminelle. La spécialité prévoit une formation sur deux ans pour les salariés. Elle accueille régulièrement des professeurs invités, mais cela ne compense pas l'absence d'institutionnalisation des relations internationales et l'absence d'un enseignement de langue étrangère ou en langue étrangère.

L'insertion professionnelle et la poursuite d'études semblent convenables. Les indicateurs ne sont pas suffisamment fiables, mais deux grandes tendances se dégagent : la préférence des étudiants pour le barreau et la magistrature avec un taux respectif de 50 % et de 19 % en 2009 et en 2010 ; le taux de quatre doctorants par an dont deux avec un contrat doctoral est acceptable. C'est une spécialité attractive d'une trentaine d'étudiants par an en moyenne dont une moitié de parisiens, un tiers de provinciaux et un tiers d'étrangers. Le taux de réussite de presque 100 % est très satisfaisant.

Le pilotage de la spécialité est largement perfectible. Comprenant des personnalités de renom, l'équipe pédagogique ne comporte pas suffisamment de praticiens : deux magistrats pour neuf universitaires et un chercheur CNRS. Le dossier ne fait état ni d'évaluation des enseignements par les étudiants, ni d'un conseil de perfectionnement.

- Points forts :

- La conception d'un projet pédagogique alliant les approches comparée, européenne et internationale.
- La possibilité d'une formation par alternance sur deux ans pour les salariés.
- L'augmentation du pourcentage des inscriptions en doctorat depuis 2007.

- Points faibles :

- Le pilotage de la spécialité en raison de l'absence d'un conseil de perfectionnement et de l'insuffisance d'une évaluation des enseignements par les étudiants.
- L'absence d'échanges internationaux institutionnalisés.
- L'absence dans le dossier d'indication sur des compétences transversales linguistiques et informatiques.
- Le manque de clarté de la politique de stage.
- L'insuffisance du suivi des étudiants en amont et en aval de la spécialité.



Recommandations pour l'établissement

Le pilotage de la formation gagnerait à être enrichi par l'ouverture à des praticiens extérieurs supplémentaires à travers le conseil de perfectionnement et dans l'équipe pédagogique. Il pourrait être renforcé par l'évaluation des enseignements par les étudiants, le suivi des étudiants en amont et en aval de la spécialité et une clarification de la politique des stages concernant la durée.

L'intégration d'offres transversales notamment en matière d'enseignement de ou en langues étrangères comme l'institutionnalisation des échanges internationaux tant pour les étudiants que pour les enseignants seraient bienvenues.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit comparé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

La spécialité de master 2 *Droit comparé* succède à l'ancienne spécialité *Globalisation et pluralisme juridique*. Formant à la recherche et à la pratique professionnelle, elle entend fournir aux étudiants les outils nécessaires pour appréhender la comparaison des droits à travers une approche transversale dépassant le clivage droit public - droit privé et allant au-delà du droit européen. A côté des stages, sa maquette privilégie un séjour de recherche de six semaines à l'étranger sanctionné par un mémoire.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est bon, mais mérite d'être affiné. Il entend se singulariser des « global studies » en se concentrant sur le droit comparé et attirer vers celui-ci des étudiants français intéressés par la diversité des cultures et des systèmes juridiques. La problématique spécifique de traduction fait l'objet d'un enseignement et certains enseignements (*Droit constitutionnel comparé, Litigation*) sont donnés en anglais. Un séjour consécutif de six semaines à l'étranger est valorisé, mais sans appui ni institutionnel ni financier. Classiquement, un mémoire et un stage marquent le parcours recherche ou le parcours de pratique professionnelle choisi par l'étudiant. La participation à un concours de plaidoirie est fortement incitée avec des points de bonification.

L'insertion professionnelle et la poursuite d'études sont d'un niveau moyen. On ne dispose pas d'indicateurs fiables depuis 2008. Le taux de réussite de presque 100 % est bon sur un effectif moyen d'une dizaine d'étudiants par an, mais le suivi des diplômés est flou sauf pour le doctorat, mais avec une courbe instable : 33,3 % en 2008, 0 % en 2009, 25 % en 2010 et 12,5 % en 2011.

Le pilotage de la spécialité comporte des lacunes. L'équipe pédagogique de grande qualité est de seulement quatre universitaires, trois professeurs et un maître de conférences auquel il faut ajouter un directeur de recherche au CNRS et un avocat. Il manque un conseil de perfectionnement ouvert à des personnalités extérieures et un dispositif institutionnalisé d'évaluation des enseignements par les étudiants.

- Point fort :

- Le projet d'ouverture vers une culture juridique comparatiste.

- Points faibles :

- L'intitulé et la structure qui créent une confusion avec la mention *Droit comparé* et avec la spécialité *Droit public comparé européen* dans la mention *Droit public et administration publique*.
- L'organisation générale de la spécialité sans master 1 et avec des imprécisions sur la place des langues étrangères.
- Le flou en matière de stage et l'absence de réseaux institutionnalisés et d'appui financier concernant le séjour de six semaines à l'étranger.
- L'absence de conseil de perfectionnement et l'insuffisance d'ouverture aux praticiens.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de repenser la place et l'intitulé de cette spécialité au sein de la mention *Droit comparé* et notamment de la mettre en synergie avec la spécialité *Droit public comparé européen* relevant de la mention *Droit*



public et administration publique. Le développement d'un réseau institutionnel et international d'appui au séjour de six semaines à l'étranger consoliderait le dispositif. Le renforcement de la participation de praticiens supplémentaires dans l'équipe pédagogique permettrait d'améliorer l'insertion professionnelle et faciliterait l'instauration d'un conseil de perfectionnement fortement recommandée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Droits africains

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, Centre Malher, 9 rue Malher, PARIS 75004

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droits africains* formant anciennement à la recherche est étendue à la pratique professionnelle avec une totale refonte de la maquette pour intégrer à côté des enseignements de Droit public des enseignements de Droit privé notamment en droit des affaires et en droit des ressources naturelles. Elle permet de former des avocats et des experts ayant des bonnes connaissances et une bonne maîtrise des organisations internationales régionales africaines, des mécanismes contentieux et procéduraux en Afrique.

- Appréciation :

Le projet pédagogique a été repensé et refondu avec succès tant dans son principe que dans sa cohérence. La spécialité forme à la recherche et à des expertises de haut niveau en matière de conseil dans le domaine du droit constitutionnel, du droit foncier, des contrats d'affaires internationaux et des projets de développement avec une capacité d'analyse critique du Droit africain et le décalage entre le droit positif et la pratique. Les deux parcours *Droit des affaires* et *Droit de la terre et de ressources naturelles* conduisent à un stage dont la politique concernant notamment la durée peut être précisée ou à un mémoire adossé au Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris et au Groupement d'intérêt scientifique pour l'Etude de la Mondialisation et au Centre d'Etudes des Mondes Africains. Au niveau de l'ouverture internationale, une convention de partenariat a été signée avec l'Université de Kinshasa et un projet de convention avec l'Université des Comores est en cours d'examen.

L'insertion professionnelle et la poursuite d'étude sont d'un niveau moyen. Initialement et essentiellement originaire du continent africain, l'effectif étudiant est amené à se diversifier. Le taux de réussite est en régression de 88 % en 2008 à 55 % en 2011 en raison notamment de l'abandon d'étudiants ayant intégré la vie active en cours de cursus et d'un niveau d'exigence élevé concernant la rédaction du mémoire. La transformation de la spécialité en un master 2 indifférenciée permettant aux étudiants de choisir plutôt le stage que le mémoire et la mise en place d'une méthodologie de la préparation et de la rédaction du mémoire devraient permettre de corriger la situation. Sans indications plus fines, le barreau et les organisations non-gouvernementales sont les principaux secteurs de recrutement, le doctorat est choisi par environ un quart à un tiers des étudiants principalement issus de l'Afrique.

Le pilotage de la spécialité est de qualité tant dans sa composition que dans son fonctionnement. Les quatre universitaires et deux avocats sont renforcés par deux professeurs des universités invités et d'autres assurant des cours mutualisés. Le taux de participation de 50 % des praticiens est appréciable. L'évaluation des enseignements par les étudiants à la fin du diplôme et le comité de perfectionnement constituent un bon dispositif d'amélioration de l'organisation pédagogique.

- Points forts :

- Un projet pédagogique adapté aux réalités du continent africain.
- Une équipe pédagogique équilibrée entre universitaires et praticiens.
- Un effort d'institutionnalisation des échanges internationaux.
- Un pilotage attentif à la réussite et au suivi des étudiants.

- Points faibles :

- L'absence de politique linguistique propre à la spécialité.
- Le flou autour de la politique de stage concernant notamment la durée.
- La baisse du taux de réussite.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'instaurer une véritable politique propre d'enseignement de ou en langues étrangères et d'amplifier les efforts au profit de la réussite des étudiants.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Anthropologie du droit

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, Centre Malher 75004 PARIS ; EHESS, 105 Boulevard Raspail 75006 PARIS ou/et 190-198 avenue de France 75013 PARIS ; CNAM, 292 rue Saint Martin, 75003 PARIS.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS) et Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM)

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Anthropologie du droit*, anciennement spécialité seulement « recherche », est refondue pour s'élargir à la formation professionnelle dans le cadre d'une double co-habilitation avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS) et le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). Dotée d'un parcours généraliste et d'un parcours formant à la médiation, elle s'adresse aux étudiants juristes en leur offrant des connaissances et des compétences théoriques et pratiques pluridisciplinaires en matière d'anthropologie notamment dans le domaine de la médiation et de la comparaison susceptibles d'être mobilisées auprès des pouvoirs publics, des entreprises, des associations et tous les acteurs de la société d'aujourd'hui.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est de qualité. Pensé dans un esprit pluridisciplinaire en partenariat avec l'EHESS et le CNAM, il ouvre des mutualisations avec le master *Anthropologie* de l'EHESS et une certification de la formation en médiation de l'Ecole de management et de société du CNAM ainsi qu'une politique de langues étrangères avec l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO). Structurée en tronc commun et deux parcours, l'un préparant à la médiation et l'autre plus généraliste, la spécialité conduit à la recherche comme à la pratique professionnelle sans que cette distinction n'apparaisse clairement. Malgré la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de stage, la formation par la recherche domine le cheminement de l'étudiant.

L'insertion professionnelle et la poursuite d'études sont d'un bon niveau. Accueillant une dizaine d'étudiants en moyenne, le suivi des étudiants est sérieux et permet de noter un bon taux de réussite de 100 % pour les étudiants présents à l'examen. Malgré des difficultés à trouver un directeur de thèse, le taux de poursuite en doctorat de 30 % en moyenne est satisfaisant et celui de l'insertion professionnelle oscillant entre 60 % et 100 % dans des secteurs diversifiés : barreau, service juridique en entreprise, direction d'administration pénitentiaire, organisation non-gouvernementale, direction d'édition, direction de théâtre, recherche et réalisation en cinéma, recherche en sciences sociales à l'étranger.

Le pilotage de la spécialité est également de qualité. L'équipe pédagogique s'est renouvelée en ouvrant des partenariats prometteurs. Elle a mis en place l'évaluation des enseignements par les étudiants, mais ne s'est pas dotée d'un conseil de perfectionnement.

- Points forts :

- Un projet pédagogique repensé et ouvert à un double partenariat pluridisciplinaire avec l'EHESS et le CNAM.
- Développement des compétences culturelles et artistiques comme la photographie.
- La politique de langues étrangères à travers la convention avec l'INALCO.

- Points faibles :

- Des échanges internationaux non-institutionnalisés.
- L'insuffisance de clarté de la distinction entre la recherche et le stage.
- L'absence de conseil de perfectionnement.



Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de concrétiser l'institutionnalisation d'échanges internationaux riches, mais informels, de mieux baliser la distinction de la recherche et de la pratique professionnelle dans le cursus de l'étudiant et de créer un conseil de perfectionnement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Histoire de la pensée juridique moderne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Malakoff) et Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Paris Descartes

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Histoire de la pensée juridique moderne* est une formation récente, co-habillée entre les universités Paris Descartes et Paris 1 au sein respectivement des mentions *Histoire du droit* et *Droit comparé*. La formation, à finalité recherche, est centrée sur l'analyse des modèles juridiques européens. Elle a vocation à développer des échanges Erasmus.

- Appréciation :

La spécialité a pour objet la recherche fondamentale en histoire du droit et l'analyse de la construction des modèles juridiques européens, ce qui constitue une approche originale par rapport aux autres diplômes d'histoire du droit. Une attention particulière est attachée à l'analyse du discours juridique, de la pensée juridique et de l'enseignement du droit.

La spécialité a principalement une finalité recherche. Chaque étudiant doit rédiger et soutenir un mémoire de recherche sous la direction d'un membre de l'équipe pédagogique.

Les enseignements sont principalement assurés par des enseignants-chercheurs. Beaucoup d'universitaires étrangers interviennent.

Les unités d'enseignements (UE) sont rassemblées autour d'un tronc commun. Compte tenu du caractère récent de cette spécialité, l'origine des étudiants est diversifiée. La spécialité est toutefois ouverte à un public déjà dans la vie active et les horaires sont aménagés pour ce public. L'équipe pédagogique souhaite développer les échanges Erasmus. L'effectif, faible pour l'instant (12 inscrits en 2011-2012), est à surveiller.

D'autres débouchés professionnels que le doctorat semblent possibles, mais le dossier est imprécis sur cette question.

- Points forts :

- Importance de l'équipe pédagogique.
- Unités d'enseignement équilibrées et identifiées. Enseignements très riches.
- Interventions de professeurs étrangers.

- Points faibles :

- Pas de positionnement spécifique sur l'attractivité à l'égard des M1 de l'établissement.
- Pas de précision sur les débouchés professionnels autres qu'universitaires.
- Effectifs à surveiller.

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être envisagé une meilleure articulation entre le M1 et le M2, afin de donner davantage d'attractivité à cette spécialité pour les étudiants en M1 au sein de l'établissement. Les débouchés professionnels, autres que le doctorat, pourraient être précisés.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

Paris, le 22 juillet 2013

SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racspe@univ-paris1.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

Objet : Evaluation des masters

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des masters pour la mention suivante :

- 6037 – Droit comparé

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY
Président

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON - SORBONNE